



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 10 novembre 2020

**SIGNATURE DE LA CONVENTION RÉGIONALE 2020-2024 POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS, ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LE SYSTÈME ÉDUCATIF EN NORMANDIE**

Le 6 novembre 2020 M. Pierre-André DURAND, Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime et Mme Christine GAVINI-CHEVET, Rectrice de l'Académie de Normandie, avec 26 autres partenaires : Conseil régional, Directions régionales, Agence régionale de santé, écoles d'ingénieurs, écoles d'arts, écoles de management, les trois universités normandes, le CROUS et l'Agence régionale de l'orientation ont signé la convention pour l'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes dans le système éducatif.

**Un partenariat volontariste dans la durée**

Cette convention décline pour la Normandie la convention interministérielle signée le 28 novembre 2019. Tous les éléments de contexte national ici :

<https://www.education.gouv.fr/egalite-des-filles-et-des-garcons-9047>

Depuis le début des années 2000, les conventions interministérielles et leurs déclinaisons régionales fournissent le cadre indispensable à un partenariat durable qui se traduit par de nombreuses initiatives et réalisations visant la réduction puis la disparition des inégalités entre femmes et hommes.

La diversité des signataires est un atout majeur. Chaque nouvelle convention voit le nombre de signataires s'accroître, attestant de la pertinence de cet outil et de la vitalité de la dynamique. Plusieurs établissements d'enseignement dans les domaines de l'art ainsi que de nouvelles écoles en sciences et technologies seront ainsi nouvellement signataires.

**Cabinet du préfet  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex

En s'associant à la convention régionale, les signataires prennent l'engagement de s'impliquer concrètement en faveur de l'égalité, soit par des actions au sein de leur propre structure, soit en participant à des groupes de travail thématiques.

### Des engagements concrets dans plusieurs domaines

- La densification du réseau de référentes et de référents, la mutualisation des ressources, le développement d'une approche intégrée de l'égalité femmes-hommes dans chaque organisation.
- **La sensibilisation et la formation du personnel**, la valorisation de la culture de l'égalité et le développement d'approches innovantes pour intervenir sur le genre.
- Une communication sans stéréotypes de genre, la mise en place de modules et de support d'enseignement à l'égalité femmes-hommes et le soutien aux initiatives des associations étudiantes (culturelle, sportive, citoyenne en faveur de l'égalité).
- Le diagnostic et le suivi de la réalité des violences sexistes et sexuelles dans les établissements, la lutte contre la banalisation du sexisme en affichant une "tolérance zéro", la mise en œuvre d'actions de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles pour les personnels comme pour leur public et de protocoles de signalement, d'accompagnement et de sanction pour une réponse rapide et adaptée.
- La poursuite des **actions de découverte de tous les métiers sans stéréotype de sexe, notamment pour les formations scientifiques et techniques** afin de favoriser la motivation et l'engagement des filles comme des garçons dans ces filières. Dans le même temps, le développement d'actions visant à lutter contre le sexisme qui est un frein à la mixité.
- Une vigilance spécifique aux situations individuelles des jeunes minoritaires de genre (filles ou garçons) dans leur formation, la préparation à une insertion professionnelle égalitaire permettant aux femmes d'accéder aux mêmes conditions de travail et de rémunération que leurs homologues masculins à travail de valeur égale.

**Des groupes de travail thématiques** engagent dès à présent des actions concrètes :

- communication avec les familles : formation des personnes intervenant dans les forums et salons afin de neutraliser les stéréotypes de genre dans la communication sur les formations ;
- relations filles-garçons : formation à la méthode des "marches exploratoires" qui visent à identifier et à lever les freins à un égal accès à l'espace public ;
- prévention des violences sexistes et sexuelles dans les stages ;
- création de modules de sensibilisation des élèves à la mixité dans les domaines de l'informatique et du numérique et dans le sport.

**Cabinet du préfet**  
**Service régional et départemental**  
**de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex

## **ANNEXE I**

### **Liste des signataires**

Le Préfet de la région Normandie, Pierre-André DURAND ;

La Rectrice de l'Académie de Normandie, Chancelière des universités, Christine GAVINI-CHEVET ;

Le Président de la Région Normandie, Hervé MORIN ;

Le Directeur régional aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes de Normandie, Hugues DEMOULIN ;

La Directrice régionale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Normandie, Michèle LAILLER-BEAULIEU ;

La Directrice régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt de Normandie, Caroline GUILLAUME ;

Le Directeur régional de des affaires culturelles de Normandie, Jean-Paul OLLIVIER ;

La Directrice régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Normandie, Sylvie MOUYON PORTE ;

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Thomas DEROCHE ;

La Directrice générale du CROUS Normandie, Virginie CATHERINE ;

Le Directeur général du CEFEDM de Normandie, Yanik LEFORT ;

La Directrice de CESI, Christine DISPA ;

Le Directeur de l'ESITC de Caen, Jérôme LEBRUN ;

Le Directeur de l'EM Normandie, Elian PILVIN ;

Le Directeur de l'ENSA Normandie, Raphaël LABRUNYE ;

Le Directeur de l'ENSICAEN, Jean-François HAMET ;

Le Directeur de l'ESAM Caen-Cherbourg, Arnaud STINES ;

Le Directeur général de l'ESADHAR, Thierry HEYNEN ;

Le Directeur de l'ESIGELEC, Etienne CRAYE ;

**Cabinet du préfet**  
**Service régional et départemental**  
**de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14

Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex

Le Directeur de l'INSA, Mourad BOUKHALFA ;

La Directrice générale de Neoma BS, Delphine MANCEAU ;

La Directrice d'UniLaSalle, Marie LUMMERZHEIM ;

Le Président de l'Université de Caen Normandie, Pierre DENISE ;

Le Président de l'Université Le Havre Normandie, Pascal REGHEM ;

Le Président de l'Université de Rouen Normandie, Joël ALEXANDRE ;

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie, Denis LE BOUCHER.

## **ANNEXE II**

### **Les filles et les garçons dans le système éducatif en Normandie**

La comparaison entre filles et garçons dans l'académie de Normandie montre des différences de compétences scolaires et d'orientation, certaines différences traduisant de réelles inégalités qui sont à l'origine des actions concertées entre les signataires de la convention. Il importe de lutter contre toute forme de déterminisme qui considère que les aptitudes et les intérêts seraient par nature différents selon le sexe. Au contraire, il s'agit de promouvoir des actions permettant à chaque élève, fille ou garçon, de réaliser un parcours scolaire en adéquation avec les compétences et les appétences qui lui sont propres.

En 2019, 290 331 élèves étaient scolarisés en établissements publics et privés en Normandie, quasiment à parité entre filles (49,5%) et garçons (50,5%). Avec le choix d'options, de séries et de filières à partir de la seconde, les parcours scolaires se différencient nettement.

Pour l'enseignement supérieur, 94 574 personnes étaient inscrites dans les universités et dans les grandes écoles. Les universités en accueillent la grande majorité (77,2%), puis viennent les écoles de management (14,4%) et les écoles d'ingénieurs et d'ingénieures (6,7%). 1704 personnes sont inscrites dans d'autres formations (architecture, musique, arts).

La répartition entre femmes et hommes est très différente selon les types d'établissement, les femmes étant majoritaires à l'université (58,4%), alors que ce sont les hommes qui le sont dans les écoles d'ingénieurs et d'ingénieures (70,9%), les écoles de management étant en situation mixte (52 % d'hommes et 48 % de femmes).

Les évaluations à l'entrée en CP montrent des différences sensibles de maîtrise des compétences. Pour la quasi-totalité des compétences évaluées, les garçons sont plus nombreux dans les groupes dits "à besoin" et "fragile" que ce soit en français comme en mathématiques.

À l'entrée en 6ème, les filles ont un niveau de maîtrise du français supérieur à celui des garçons. En mathématiques, les performances sont comparables entre les deux sexes.

**Cabinet du préfet**  
**Service régional et départemental**  
**de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex

Les garçons sont plus nombreux à être en retard que les filles : 7,9 % d'entre eux ont un retard d'un an contre 5,6 % des filles (soit 2,3 pts d'écart).

Au DNB, les filles réussissent nettement mieux que les garçons (+7,1 pts) et cet écart s'est creusé entre 2015 et 2019 : la réussite des filles a ainsi augmenté de 2,1 pts alors que celle des garçons est restée relativement stable (+ 0,5 pt).

Après la seconde, la répartition entre les séries technologiques est très différente entre les deux sexes. Les décisions des garçons se répartissent en effet pour l'essentiel entre STMG<sup>1</sup> (44,5%) et STI2D<sup>2</sup> (42,3%). Pour les filles, 60,2 % des décisions portent sur la seule série STMG, ST2S<sup>3</sup> venant en second rang avec 21,5 % des décisions.

Les filles ne représentent qu'à peine 9 % de l'effectif en STI2D. Elles seront ainsi la plupart du temps seules ou extrêmement minoritaires en tant que filles dans leur future classe, voire dans leur établissement. On observe symétriquement la même situation pour les garçons en ST2S (82 pour 542 filles, soit 13,1 %), dont la situation de minoritaires de genre sera cependant moins marquée.

Cette année scolaire 2020-2021 voit la réforme du lycée général se déployer pleinement avec la mise en place d'une nouvelle terminale. Ce niveau comporte deux enseignements de spécialité, de six heures chacun, retenus parmi les trois que les élèves avaient choisis en première. Les choix d'orientation diffèrent en moyenne selon le sexe.

Les filles ont en effet abandonné beaucoup plus que les garçons les enseignements à orientation scientifique : ainsi de la spécialité mathématiques (29,7 % d'abandon chez les filles contre 18,4 % chez les garçons; et surtout pour les spécialités numérique et sciences informatiques (39,4 % d'abandon contre 26,6%) et sciences de l'ingénieur (56,3% contre 43,6%). En revanche, les filles abandonnent un peu moins souvent les SVT (17,4% contre 21,6 %). L'abandon des langues, littératures et cultures étrangères et régionales est davantage le fait des garçons (littérature en anglais par exemple : 17,5% contre 23,7% d'abandon chez les garçons).

L'écart de réussite aux examens entre filles et garçons s'observe également au baccalauréat dans toutes les voies. Pour le bac général, l'écart de taux de réussite a augmenté au fil des ans, passant de 1,8 à 3,4 pts entre 2018 et 2019. Dans le détail, il est passé de 2,5 à 4,1 pts en ES, de 1,8 à 3,7pts en S et s'est réduit en L de 2,6 à 1,2 pt.

Après le bac, le taux de poursuite d'études des garçons normands dans l'enseignement supérieur est équivalent à celui observé au niveau national (75,3 % vs 75,5%) alors que les filles poursuivent moins qu'un niveau national (77,3 % vs 79,1 %).

Après un bac général, les filles s'orientent pour la moitié d'entre elles en licence (49%), les autres choix venant loin derrière (13 % en DUT, 9 % en CPGE). La répartition entre les différentes filières est moins contrastée pour les garçons (35 % à l'université, 19 % en DUT, 16 % en écoles d'ingénieurs, 14 % en CPGE...).

---

1 Sciences et Technologies du Management et de la Gestion

2 Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable

3 Sciences et technologies de la santé et du social

Après un bac technologique ou professionnel, l'orientation se fait d'abord vers le BTS mais dans une moindre proportion pour les filles qui sont nombreuses à s'orienter vers les études de santé, pour près d'un quart d'entre elles alors que seuls 4 % des garçons la choisissent.

Dans les universités, les étudiantes se répartissent sur un éventail plus restreint de formations que les étudiants. Si l'on observe les dix formations les plus suivies selon le sexe, on note qu'elles rassemblent 60,3 % de l'ensemble des étudiantes contre 28,5 % pour les dix formations les plus suivies par les hommes.

La formation la plus suivie par les femmes est le DE infirmier (3658) qui vient en douzième position chez les étudiants (526). Pour les étudiants c'est le droit qui occupe la première place (1251). Le droit vient en deuxième position pour les filles, mais avec un effectif bien plus nombreux que celui des étudiants (3081).

En formation d'ingénieurs et d'ingénieures, les étudiants sont plus nombreux dans toutes les filières sauf en année commune du cycle ingénieur et dans le domaine du vivant où on observe une quasi parité.

Dans les écoles de management, toutes les formations sont mixtes ou quasiment.

Dans les formations artistiques, les étudiantes sont majoritaires, tout comme en architecture (57,2%).

**Cabinet du préfet**  
**Service régional et départemental**  
**de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14  
Mél : [pref-communication@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@seine-maritime.gouv.fr)

7, place de la Madeleine  
76036 ROUEN Cedex